SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

<u>Présents</u>: Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Bernard MAGES, Patricia ALMENDRA, Serge REGOURD, Arne AULLAS D'AVIGNON, Pierre CROS.

<u>Excusés</u>: Anne PHILIPPE (pouvoir à M. Emmanuel CROS), Julien CASTELNAU.

Convocation du 2 juillet 2020.

Ordre du jour :

<u>Election de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants appelés à former le collège électoral du Sénat</u>:

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du code électoral, le bureau a été constitué de :

- -Emmanuel CROS, Président
- -Serge REGOURD
- -Marie-Pierre PALOBART
- -Patricia ALMENDRA
- -Pierre CROS

M. le Maire a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

-Election des délégués titulaires : 1 er tour de scrutin

Résultat du dépouillement :

- *Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- *Bulletins blancs ou nuls: 0
- *Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14
- *Majorité absolue : 8

Ont obtenu:

-PALOBART Marie-Pierre: 13 voix

-PHILIPPE Anne: 13 voix -CROS Emmanuel: 13 voix

-AULLAS D'AVIGNON Arne: 1 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués titulaires :

- -PALOBART Marie-Pierre qui accepte
- -PHILIPPE Anne qui accepte
- -CROS Emmanuel qui accepte.

-Election des délégués suppléants : 1 er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants.

Résultat du dépouillement :

- *Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- *Bulletins blancs ou nuls :0
- *Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14
- *Majorité absolue : 8

Ont obtenu:

-DÉTRÉ Jean-Pierre : 14 voix -MERCADIER Daniel : 14 voix -MAGES Bernard : 13 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués suppléants :

- -DÉTRÉ Jean-Pierre qui accepte
- -MERCADIER Daniel qui accepte
- -MAGES Bernard qui accepte.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

La séance a été levée à 21 heures 20.